



Direction des Finances et des Achats
Sous-Direction de la Comptabilité
Service de l'Expertise Comptable

2024 DFA 36 - États financiers et compte de gestion 2023 du budget général de la Ville de Paris

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le compte de gestion de la Directrice Régionale des Finances Publiques d'Île-de-France et de Paris (DRFiP), doit être soumis au Conseil de Paris, et débattu par votre assemblée qui statue sur ses résultats par une délibération spéciale.

L'approbation que vous êtes invités à donner à ce compte de gestion a pour objet essentiel d'entériner la concordance, au titre des opérations budgétaires et comptables de l'exercice 2023, entre les écritures de l'ordonnateur et celles du comptable public.

De plus, la Ville de Paris a souhaité prolonger, au titre des comptes 2023, la démarche d'expérimentation de certification des comptes locaux, en application des dispositions de l'article 144 de la loi de finances pour 2023.

Ainsi, conformément à l'avenant à la convention signée par la Maire de Paris et le président de la Cour des comptes en 2017, les états financiers de l'exercice 2023 ont fait l'objet d'un audit de certification conduit par un professionnel du chiffre (PDC). Le rapport d'opinion délivré par celui-ci à l'issue des travaux d'audit annuels des états financiers de la collectivité parisienne, est ainsi joint au présent compte de gestion 2023.

Les états financiers sont présentés conformément au référentiel budgétaire et comptable M57.

Celui-ci s'applique à la collectivité parisienne et précise dans son Tome 4 que les états financiers se composent du bilan, du compte de résultat et de l'annexe et permettent aux lecteurs des comptes de prendre connaissance du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité. Les éléments d'information qu'ils contiennent permettent d'en apprécier et d'en analyser l'évolution. Le bilan et le compte de résultat sont issus de la comptabilité

générale du comptable public et retracés par le compte de gestion ; l'annexe, alimentée par les données de l'ordonnateur et du comptable, complète quant à elle ces deux documents.

Les trois composantes des états financiers 2023 sont ainsi certifiées avec réserves par le professionnel du chiffre. Le rapport de certification fait état de 5 réserves, dont 2 réserves sont exogènes à la gestion de la Ville de Paris. Celui-ci atteste, nonobstant les réserves émises, que les comptes de la Ville de Paris « sont, au regard de l'instruction budgétaire et comptable M57 [...] réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Ville de Paris à la clôture de l'exercice 2023 ».

Il convient de noter que l'audit de certification des comptes 2023 comporte une réserve de moins qu'en 2022, ce qui traduit les efforts de mise en qualité continue des procédures financières de la collectivité parisienne.

La présente délibération a donc également pour objet la communication de ce rapport d'opinion joint aux états financiers, soit le compte de gestion 2023 arrêté par la Directrice Régionale des Finances Publiques d'Île-de-France et de Paris (DRFiP) complété de son Annexe.

I - Les écritures enregistrées par le comptable au titre de l'exercice 2023

Tableau de synthèse des réalisations de l'exercice

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL
Recettes nettes	1 997 293 071,34	9 692 333 492,39	11 689 626 563,73
Dépenses nettes	2 373 059 709,63	9 367 059 869,80	11 740 119 579,43
Résultat de l'exercice 2023	- 375 766 638,29	325 273 622,59	- 50 493 015,70

Compte tenu des résultats enregistrés dans les écritures du comptable au titre de la balance d'entrée ainsi décomposés :

- Section de fonctionnement : 149 031 041,84 €
 - Affectation à la section d'investissement : 2 559 803,15 €
 - *Résultat reporté de fonctionnement (sous total)* : 149 031 041,84 €
 - Section d'investissement : 45 148 787,18 €
 - **Résultat budgétaire cumulé de l'exercice 2022** **194 179 829,02 €**

Et des mouvements budgétaires constatés au titre de l'exercice 2023

- Section de fonctionnement : 325 273 622,59 €
 - Section d'investissement : - 375 766 638,29 €
 - **Résultat budgétaire propre de l'exercice 2023** **- 50 493 015,70 €**

Le résultat d'exécution budgétaire, à la clôture de l'exercice 2023, est le suivant :

- Section de fonctionnement (excédent) 474 308 028,06 €
 - Section d'investissement (déficit) : - 330 504 944,59 €

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
	Résultat budgétaire de l'exercice 2022	45 148 787,18
Part affectée à la section d'investissement		
Résultat propre de l'exercice 2023	- 375 766 638,29	325 273 622,59
<i>Transfert ou intégration de résultats par opération d'ordre semi-budgétaire ou non budgétaire (*)</i>	112 906,52	3 363,63
Résultat de clôture de l'exercice 2023	- 330 504 944,59	474 308 028,06

(*) Voir ci – après le certificat administratif n°16/2023 relatif à la dissolution du Forum Métropolitain (syndicat mixte) et à la transmission universelle de son patrimoine dans les comptes de la Ville de Paris (quote-part de 22,53%)

II – Les opérations d'ordre non budgétaires effectuées par le comptable public et corrigeant la balance au 31 décembre 2023

Les comptes mentionnés ci-dessous ont été mouvementés par opérations d'ordre non budgétaires enregistrées au compte de gestion. Ces opérations ne donnent lieu ni à des prévisions budgétaires, ni à l'émission de titres et de mandats. Dès lors qu'elles sont débudgétisées, ces opérations sont constatées par le comptable public au vu des informations transmises par l'ordonnateur au moyen d'un certificat administratif.

Compte 1021 Dotations :

En débit :

				COMPTE 1021	
				DEBIT	CREDIT
N° CA	Typologie	Objet	Date	1021-D	1021-C
31	Apurement de compte de tiers	Travaux d'office	14/09/2023	0,01	
8	Complément de prix	Volumes du "parking Berger" 1er	16/05/2023	255 910,83	
28		Immeuble 17 boulevard Morland à Paris 4e	10/10/2023	1 608 202,00	
40		Terrain 16 à 40 avenue d'Italie à Paris 13e	09/11/2023	4 976,00	
54		Bowling et ancienne discothèque La Main Jaune - Porte de Champerret 17e	15/12/2023	275 142,75	
30	Fiabilisation de l'actif	Ajustement des certificats 64, 68, 67, 77 de 2019 et 47 de 2021-terrains et constructions	08/09/2023	45 044 859,41	
38		Biens historiques et culturels immobiliers et mobiliers	23/10/2023	144 711 092,47	
39		Régularisation des actifs cédés (mise en cohérence des inventaires physiques et comptables)	17/11/2023	2 257 077,04	
58		«Autres installations, matériel et outillage techniques»; «Autre matériel et outillage de voirie »	20/12/2023	26 611 636,19	

51	Sortie de bilan	Poubelles et bennes dégradées suite aux émeutes de juin-juillet 2023	11/12/2023	26 550,00	
10	Transfert entre catégories d'actif	Réintégration - Logements 23 et 31 rue Henri Duvernois, Paris 20e	15/05/2023	2,22	
32		Régularisation des avances sur marché et avances DMO versées antérieurement au SI Alizé	21/09/2023	15 045 471,40	
TOTAL				235 840 920,32	

En crédit :

				COMPTE 1021	
				DEBIT	CREDIT
N° CA	Typologie	Objet	Date	1021-D	1021-C
5	Fiabilisation d'actif avant cession	Bâtiments privés (logement) 13 quai de Conti, Paris 6e	12/04/2023		45 552,06
6		Bâtiment privés (caves) 13 quai de Conti, Paris 6e	10/05/2023		13 354,44
7		Logements 68 rue du Moulin Vert, Paris 14e	10/05/2023		373 660,73
11		Régularisation de la valeur d'origine de terrains nus 23 et 21 rue Henri Duvernois, Paris 20e	15/05/2023		1 079 979,95
12		Régularisation de la valeur d'origine de bâtiments privés (caves) 2 rue des Beaux-Arts, Paris 6e	16/05/2023		19 774,58
13		Régularisation de la valeur d'origine de terrains bâtis et de construction Lieudit "Le château" à Nescus 09240 Ariège	31/05/2023		51 832,67
14		Régularisation de la valeur d'origine de terrains bâtis et de construction Lieudit "La Roudette" à Aydat 63970 Puy-de-Dôme	31/05/2023		493 934,82
22		Régularisation de la valeur d'origine de terrain non bâti Parcelle de terrain, 19-21 rue Robineau Guy, Paris 20e	29/06/2023		9 386,27
43		Terrain et pavillon du logement de gardien Quai Henri Pourchasse-1 rue Jean Mazet, 94200 Ivry-sur-Seine	13/11/2023		855 062,77
44		2 parcelles contiguës 38 rue Sigmund Freud, Paris 19e	13/11/2023		83 279,08
45		Deux emprises contiguës 8 bis rue Cité Industrielle, Paris 11e	13/11/2023		3 742,88
52		Régularisation des valeurs d'origine des logements Lots en copropriété sis 40 rue de Nantes et 132 avenue de Flandre, Paris 19e	13/12/2023		66 648,88
59		Fiabilisation de l'actif	Matériel roulant	31/12/2023	
50	Régularisation	Régularisation d'avances (régularisation du CA 32)	07/12/2023		333 153,70
9	Transfert entre catégories d'actif	Volumes techniques du Forum des Halles, transférés en immobilisations contrôlées	19/06/2023		9 930,70
57		Réintégration - Terrain nu - 7 rue Alphonse Penaud – Paris 20ème (mise en cohérence des inventaires physiques et comptables)	18/12/2023		1 300 000,00
TOTAL					16 737 205,35

En débit et crédit :

				COMPTE 1021	
				DEBIT	CREDIT
N° CA	Typologie	Objet	Date	1021-D	1021-C
56	Apurement de compte de tiers	Opérations de voirie (exercices 2015 à 2022)	15/12/2023	7,45	2,52
46	Fiabilisation d'actif avant cession	Lots en copropriété 56 rue Saint Sabin, 4-6 Allée Verte, Paris 11e	15/11/2023	2 438 605,00	2 438 605,00
53		Fiabilisation des valeurs d'origine de bâtiments privés (logement) Lots en copropriété sis 70 quai de la Loire, Paris 19e	13/12/2023	3 212,52	30,09
17	Transfert entre catégories d'actif	Fontaines ornementales et églises" vers "biens historiques et culturels"	19/06/2023	27 067 180,02	27 067 180,02
18		Restauration de fontaines ornementales et églises - "Constructions en cours" vers "restauration en cours de biens historiques et culturels"	20/06/2023	21 469 695,39	21 469 695,39
21		Archivage numérique - "Immobilisations incorporelles en cours " vers " biens historiques et culturels en cours"	21/06/2023	1 030 965,46	1 030 965,46
29		Transfert d'immmeubles de rapport" à "autres construction"	08/09/2023	12 775 000,00	12 775 000,00
33		Modifications des catégories du site 51 bd Exelmans 17è (PMI, petite enfance et bail emphytéotique)	19/09/2023	169 776,91	169 776,91
TOTAL				64 954 442,75	64 951 255,39

- Fiabilisation de l'actif

Les actions de mise en qualité de l'actif de la Ville de Paris, dans le bilan, ont été poursuivies en 2023, dans le prolongement des travaux engagés depuis 2019. Pour rappel, cette démarche a porté sur la sécurisation du recensement physique des terrains et des ensembles immobiliers (immeubles, locaux administratifs, équipements affectés à l'exercice des compétences de la collectivité), mais également sur le contrôle de leur correcte évaluation dans le bilan de la collectivité parisienne et conduit à des ajustements des valeurs comptables lorsque cela s'avère nécessaire. Ainsi, à l'issue de ces contrôles qui portent notamment sur les caractéristiques des biens, leurs surfaces ou leur date d'acquisition ou de construction, la valeur de plusieurs biens immobiliers a été corrigée par certificat administratif. Ces certificats ont été complétés au cours de l'exercice 2023.

Ces travaux de mise en qualité comptable de l'actif immobilier, ont été précisément analysés par le professionnel du chiffre en charge de la mission de certification des comptes. Il n'a pas remis en cause le bien-fondé de la méthode mise en œuvre par la collectivité parisienne mais, les travaux de fiabilisation n'étant pas finalisés à date, ce poste du bilan fait tout de même l'objet de réserves. La démarche de la collectivité sur ce sujet va donc être poursuivie pour les exercices à venir.

En outre, en 2023, des actions de mise en qualité comptable de l'actif de la collectivité ont été portées sur les comptes de biens historiques et culturels immobiliers et mobiliers, d'installations, de matériel et d'outillage techniques et d'outillage de voirie, ce qui a permis de lever la réserve afférente émise l'année précédente par l'auditeur.

- Compléments de prix

Des opérations comptables liées au traitement des plus-values relatives à des compléments de prix sur de ventes immobilières (recettes foncières postérieures à la signature de l'acte de cession) ont également été traitées par certificats administratifs (en débit).

- Solde du compte

De l'ensemble des opérations d'ordre non budgétaires, comptabilisées sur l'exercice 2023 au compte 1021, résulte un solde débiteur annuel d'un montant de 219 106 902,33 €.

Compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés :

				COMPTE 1068	
				DEBIT	CREDIT
N° CA	Typologie	Objet	Date	1068-D	1068-C
12	Fiabilisation d'actif avant cession	Régularisation de la valeur d'origine de bâtiments privés (caves) 2 rue des Beaux-Arts, Paris 6e	16/05/2023	9 887,40	
46		Lots en copropriété 56 rue Saint Sabin, 4-6 Allée Verte, Paris 11e	15/11/2023		1 707 027,00
53		Fiabilisation des valeurs d'origine de bâtiments privés (logement) Lots en copropriété sis 70 quai de la Loire, Paris 19e	13/12/2023		1 606,20
30	Fiabilisation de l'actif	Ajustement des certificats 64, 68, 67, 77 de 2019 et 47 de 2021-terrains et constructions	08/09/2023		194 364,15
58		«Autres installations, matériel et outillage techniques»; «Autre matériel et outillage de voirie »	20/12/2023	900,01	
59		Matériel roulant	31/12/2023	2 934 276,28	
1	Régularisation	Minoration de recette - Volumes de commerces résiduels cédés à la Société Civile du Forum des Halles de Paris (SCFHP)	14/03/2023	144 795,20	
29	Transfert entre catégories d'actif	Transfert d'"immeubles de rapport" à "autres construction"	08/09/2023		231 117,00
33		Modifications des catégories du site 51 bd Exelmans 17e (PMI, petite enfance et bail emphytéotique)	19/09/2023		154 992,00
16	Transmission universelle de patrimoine	Forum Métropolitain du Grand Paris	19/06/2023		27 063,84
TOTAL				3 089 858,89	2 316 170,19

- Fiabilisation de l'actif

Les écritures résultent essentiellement de la fiabilisation de la valeur d'origine des biens immobiliers cédés et de la mise en cohérence des inventaires physiques et comptables du matériel roulant.

- Solde du compte

De l'ensemble des opérations d'ordre non budgétaires, enregistrées sur l'exercice 2023 au compte 1068, résulte un solde débiteur annuel d'un montant de 773 688,70 €.

Si tous les montants figurant en exécution des deux comptes (compte administratif et compte de gestion) sont identiques, il n'en est pas de même pour les inscriptions budgétaires.

III. La budgétisation des produits des cessions d'immobilisations et leur exécution

Depuis la réforme de l'instruction budgétaire et comptable M14 intervenue le 1^{er} janvier 2006, et conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57 appliquée par la collectivité parisienne, les cessions d'immobilisations sont budgétées uniquement en recettes de la section d'investissement au chapitre 954 et font l'objet d'une exécution en sections de fonctionnement et d'investissement. Le chapitre 954 « Produits de cessions d'immobilisations » ne donne pas lieu à émission de titres et de mandats. Cette ligne a pour objet de prévoir au budget le produit des cessions d'immobilisations de l'exercice en recettes de la section d'investissement.

L'exécution budgétaire des opérations de cession est quant à elle constatée aux articles où se trouvait l'immobilisation cédée et sur les articles 192, 675, 775, 6761 et 7761 dédiés spécifiquement aux opérations de cessions d'immobilisations afin d'enregistrer le produit des cessions, les plus ou moins-values de cession et la sortie de l'actif des immobilisations cédées.

Ces comptes spécifiques ne comportent jamais d'autorisation inscrites au budget, de même que les comptes d'immobilisations mouvementés en crédit lors de cessions.

En section de fonctionnement sont ainsi enregistrées au titre de l'exercice 2023 :

- En dépenses (chapitre 946) : la valeur nette comptable des immobilisations cédées (nature 675) à hauteur de 53,77 M€, ainsi que la constatation des plus-values réalisées (nature 6761) à hauteur de 32,84 M€, pour un montant total de 86,61 M€.
- En recettes (chapitres 930, 935, 937, 938 et 946) : le produit des cessions (nature 775) à hauteur de 70,14 €, ainsi que la constatation des moins-values réalisées (nature 7761) à hauteur de 16,47 M€, pour un montant total de 86,61 M€.

En section d'investissement sont enregistrées :

- En recettes (chapitre 926) : la valeur nette comptable des immobilisations cédées (comptes de classe 2 hors dotation aux amortissements) à hauteur de 53,77 M€, ainsi que la neutralisation des plus-values réalisées (nature 192) à hauteur de 32,84 M€, pour un montant total de 86,61 M€.
- En dépenses (chapitre 926) : la neutralisation des moins-values (nature 192) réalisées pour 16,47 M€.

Les écarts entre le compte administratif et le compte de gestion au titre des prévisions budgétaires sont ainsi justifiés et détaillés dans le tableau ci-après :

Tableau de correspondance entre compte de gestion et compte administratif de la ville sur les crédits ouverts

CA/CG 2023 Ville de Paris

Compte administratif			Compte de gestion		Écart entre le compte de gestion et le compte administratif
section d'investissement					
recettes					
Chapitres	Chapitres	Total prévisions	chapitres	Total prévisions	
Produits des cessions d'actifs	chap 954	161 200 000,00	chap 954	91 057 901,89	-70 142 098,11
Transferts entre sections	chap 926	580 378 781,00	chap 926	666 992 408,06	86 613 627,06
dépenses					
Transferts entre sections	chap 926	62 042 512,00	chap 926	78 514 040,95	16 471 528,95
équilibre section d'investissement (recettes - dépenses)					0,00
section de fonctionnement					
dépenses					
Transferts entre sections	chap 946	580 378 781,00	chap 946	666 992 408,06	86 613 627,06
recettes					
Services généraux	chap 930	201 470 015,00	chap 930	201 732 481,40	262 466,40
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	chap 933	96 957 408,00	chap 933	96 957 408,00	0,00
Aménagement des territoires et habitat	chap 935	80 649 034,00	chap 935	149 842 114,71	69 193 080,71
Environnement	chap 937	763 682 998,00	chap 937	764 369 549,00	686 551,00
Transferts entre sections	chap 946	62 042 512,00	chap 946	78 514 040,95	16 471 528,95
équilibre section de fonctionnement (recettes - dépenses)					0,00

Les écarts correspondent donc aux cessions d'immobilisations mentionnées dans le rapport de présentation du compte administratif et n'affectent en rien le résultat de l'exercice 2023.

IV – L'Annexe des états financiers en M57

La production de l'Annexe au compte de gestion constitue une obligation pour les collectivités expérimentatrices à la certification des comptes.

L'Annexe est partie intégrante des états financiers en M57. Elle donne aux lecteurs des comptes, des éléments de compréhension complémentaires, aux données chiffrées du bilan et du compte de résultat retracées par le compte de gestion établi par le Comptable Public tels que les engagements donnés par la collectivité ou les engagements reçus.

Les informations contenues dans l'Annexe sont présentées sous forme de notes. Le nombre de ces notes n'est pas fixe et varie en fonction des informations significatives que l'ordonnateur et le comptable fournissent pour chaque exercice. La présente Annexe jointe au compte de gestion répond au format et aux dispositions précisées par le Tome IV de l'instruction M57.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir approuver le compte de gestion de Madame la Directrice Régionale des Finances Publiques d'Île-de-France et de Paris du budget général de la Ville de Paris au titre de l'exercice 2023 et de son Annexe qui ont fait l'objet de l'audit de certification dont le rapport est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris